

Circonscriptions électorales—Loi

population de 83,034 habitants à l'époque. En 1971, la population de Georgina était de 14,299, ce qui, ajouté à celle de York-Peel, donnerait une population totale de 97,333. Si la circonscription est ainsi remaniée, elle deviendra la plus grande de toute la province d'Ontario, selon le rapport à l'étude. D'autre part, Victoria-Haliburton ne comprendrait que 54,444 personnes, c'est-à-dire un quotient électoral bien au-dessous du minimum de 60,814 auquel j'ai fait allusion. Bref, je comprends la difficulté qui se pose à la Commission en essayant de tracer les limites définitives de cette zone. Les circonscriptions de Victoria-Haliburton et Dufferin-Simcoe sont les plus petites quant à la population parce qu'elles s'étendent sur de plus grandes superficies. Par contre, les régions plus urbaines ont un taux de croissance démographique plus rapide.

● (1640)

Les municipalités englobées dans la circonscription proposée de York-Peel ont connu une croissance démographique de 8,183 seulement entre 1971 et 1974. En 1974, la circonscription proposée de York-Peel est passée à 91,217 personnes. En 1974, Georgina comptait une population de 16,312 âmes, laquelle, si elle était combinée avec la circonscription proposée de York-Peel, comprendrait 107,529 personnes, selon les chiffres de 1974.

Quant à moi, j'aimerais voir demeurer Georgina dans la circonscription de York-Nord. Historiquement, Georgina a fait partie de la circonscription de York-Nord, et il est malheureux qu'elle ne puisse y rester. Mais d'un autre côté, il faut bien que quelque chose se détache de cette circonscription. Comme on l'a déjà mentionné, et comme le mentionnera je crois le député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Milne) qui interviendra après moi, peut-être que la ville de Caledon pourrait entrer dans la circonscription proposée de Brampton. Nous nous trouvons encore ici en face d'un problème évident, car Brampton a une population de 91,897 habitants et Caledon, de 19,375, toujours sur la foi des chiffres de 1971. C'est-à-dire que cette nouvelle circonscription compterait 111,272 habitants, soit plus que la limite supérieure qu'ont respectée jusqu'ici les commissaires.

Bref, il est difficile d'arrêter les limites de ces circonscriptions tout en étant entièrement équitables et justes en vers toutes les régions et tous les gens. Tout compte fait, je crois cependant que la Commission en est arrivée à un heureux compromis. Je trouve malheureux que les députés insistent beaucoup trop fort en faveur de modifications sans se rendre compte que toute modification réclamée aura un effet d'entraînement sur d'autres circonscriptions dont les conséquences seront également désastreuses pour ces circonscriptions.

Nous savons du moins ce qu'on propose ici. Peut-être n'en sommes-nous pas complètement satisfaits, mais reconnaissons que nous en sommes satisfaits au moins à 90 p. 100, et ne faisons pas l'erreur, pour les autres 10 p. 100 de protection que la population cherche à obtenir, soit de rejeter complètement le remaniement proposé de sorte que nous soyons obligés de faire les prochaines élections dans les limites actuelles des circonscriptions, qui sont à mon avis tout à fait injustes pour la population du Canada, soit d'amener la Commission à faire des modifications dont l'effet final sera beaucoup plus néfaste pour la plupart d'entre nous que celui des propositions à l'étude.

Je crois qu'il est malheureux, que dans la proposition actuelle, aucune circonscription ne porte le nom de York-Nord. Sauf erreur, si on demandait l'avis du député qui représente actuellement la circonscription de York-Nord

[M. Stevens.]

(M. Danson), il recommanderait que la circonscription de Markham-Richmond-Vaughan proposée s'appelle York-Nord. A mon avis, étant donné la signification historique de la circonscription de York-Nord et le fait qu'elle ait été représentée par un premier ministre, non pas, certes, par un premier ministre conservateur mais par un premier ministre de l'autre côté, et par plusieurs ministres, notamment sir William Yulloch, il est malheureux que pour cette simple raison, le nom de York-Nord ne représente pas une circonscription à la Chambre des communes, comme c'est le cas depuis la Confédération.

Je recommande donc que la Commission examine sérieusement la suggestion d'appeler York-Nord la circonscription proposée de Markham-Richmond-Vaughan, qui comprend après tout une grande partie de l'actuelle circonscription de York-Nord. De toute manière, si dans leur sagesse les commissaires trouvent un moyen d'inclure Georgina dans ma circonscription, je tiens à signaler que beaucoup de mes commettants aiment le nom de York-Simcoe et aimeraient qu'il soit conservé. Peut-être finirions-nous par avoir une circonscription appelée York-Simcoe-Peel si la Commission croit que c'est la solution.

Je dirai simplement que dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec la proposition de la Commission. Des améliorations sont possibles, mais n'essayons pas d'obtenir ce que certains considèrent peut-être comme la perfection pour découvrir finalement qu'en réalité, ils ont engendré un monstre, ce dont bien des gens dans la province et le pays seraient très mécontents.

M. Ross Milne (Peel-Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de faire quelques observations au cours de notre discussion sur les limites des circonscriptions électorales. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, j'aimerais demander aux commissaires de bien vouloir tenir compte de l'observation que je suis sur le point de faire à la lumière de la déclaration de mon collègue le député de Halton (M. Philbrook). Le député de Halton et moi-même, député de Peel-Dufferin-Simcoe, la circonscription voisine, avons je crois certains soucis communs. On verra, j'espère, dans mes observations autant d'arguments à l'appui de celui de mon collègue, le député de Halton.

Déjà en août 1975 alors qu'on en parlait dans la *Gazette du Canada*, Partie I, on proposait d'avoir une circonscription du nom de Brampton qui engloberait la ville de Brampton seulement, et d'incorporer à York la région de Halton Hills dont le député a dit tantôt qu'elle devrait s'ajouter aux townships de Caledon, King et Vaughan. Si je n'ai pas présenté d'instances à l'époque, lors des audiences publiques c'est qu'à mon avis la suggestion des commissaires de faire de la ville de Brampton une seule circonscription était excellente. C'est une décision que j'ai appuyée de tout cœur.

Je comprends cependant que bien des gens aient présenté des instances au nom de la région de Halton Hills au nord du chemin de traverse n° 10 et à l'est de la 7^e concession, et que cela avait peu de répercussions sur la partie nord du comté de Peel ou de la région de Peel ou sur la partie nord de la région de York. Je pense que dans la seconde ébauche et dans le rapport maintenant à l'étude, les commissaires ont vraiment tenu compte de cet aspect et ont ajouté à cette ébauche cette partie de Halton Hills à la ville de Brampton, au lieu de la remettre dans la circonscription de Halton, comme le souhaitaient mes collègues.

Je signalerais simplement aux commissaires par votre entremise, monsieur l'Orateur, que s'ils ont du mal, entre